

# COMMUNIC Ardon

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Ce printemps, Ardon a accueilli deux événements d'envergure cantonale. En mai, les places et les rues de notre village ont été enchantées, l'espace d'un week-end, par les chœurs et chorales du Valais, venus partager leur passion lors de la fête cantonale de chant organisée par les communes des coteaux du soleil. En juin, ce sont les jeunes gymnastes qui ont fait vibrer les terrains de sport à l'occasion du rassemblement valaisan des Minis.

De telles manifestations ne sont possibles qu'avec le soutien et la persévérance de comités engagés, dont le travail mérite d'être salué, et l'accueil de la population, deux ingrédients qui n'ont pas fait défaut ce printemps.

En mettant à disposition ses infrastructures sportives et culturelles, Ardon a pu rassembler en grand nombre. Plus modestement, mais dans le même esprit, la nouvelle zone 20 du village se présente aussi comme un lieu de rassemblement où il fait bon se rencontrer. Vitesse réduite, bancs fleuris et terrasses invitent à la flânerie, dans un espace fait à la mesure du piéton.

De ces rencontres au cœur du village naîtront peut-être de nouveaux projets rassembleurs pour notre commune. C'est le vœu des autorités communales en ce début d'été, pour qu'Ardon continue à accueillir et à s'engager dans des projets d'envergure.

Mais pour l'heure, faisons place à la douceur de juin et profitons ensemble de notre nouvelle zone de rencontre.

Bel été et bonnes vacances à tous.

*Pierre-Marie Broccard*

## SOMMAIRE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE / 58<sup>e</sup> ÉDITION / ÉTÉ 2018

Dossier énergie	2
Informations de l'administration communale	3
Le Carnaval des enfants	4
Mérites sportif et culturel	4
Du côté de l'ASOA	5
Service des bénévoles	5
Top Ten de la bibliothèque	6
Zone 20	6
Décisions du conseil	7
Nonagénaires	8
Agenda des manifestations	8



# Programmes d'aides à la rénovation des bâtiments

Le peuple a accepté la révision de la loi sur l'énergie le 21 mai 2017, qui vise notamment à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables.

Aujourd'hui, ~45% de toute l'énergie consommée en Suisse l'est dans les bâtiments, sous forme de mazout, de gaz et d'électricité. Dans les ménages, ~69% de l'énergie est utilisée par le chauffage (cf. graphique) mais une grande partie est malheureusement gaspillée inutilement, simplement pour chauffer des bâtiments mal isolés.

La nécessité de réduire ce gaspillage est admise, que ce soit pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre ou pour se passer des centrales nucléaires.

Les progrès faits dans les techniques du bâtiment ces dernières décennies sont considérables et rendent possible la rénovation d'immeubles individuels ou collectifs. Les possibilités sont là, mais les réalisations tardent à se généraliser.

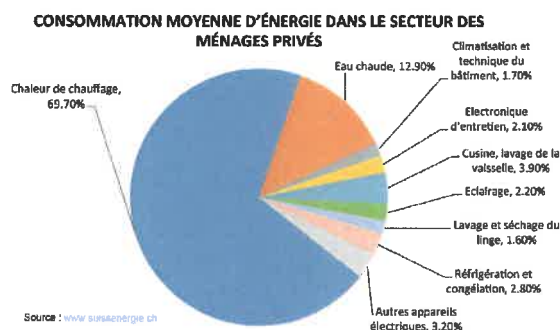
N'hésitez pas à faire le premier pas en vous engageant dans les rénovations de vos bâtiments construits avant l'an 2000, en profitant des aides financières cantonales et communales de subventionnement à la rénovation performante et au remplacement de votre installation de chauffage.

Les liens ci-dessous vous permettront de vous informer.

(<https://www.vs.ch/web/sefh/programmes-de-promotion/aides-financieres>)

(<https://www.ardon.ch/commune/subventions-577.html>)

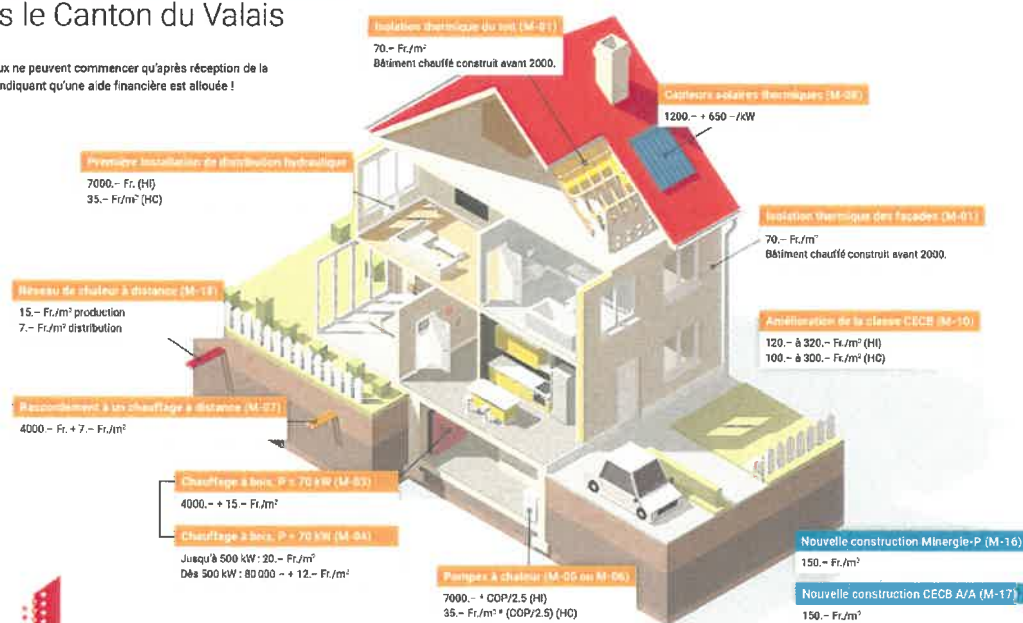
Albert Guyaz



## Le Programme Bâtiments

dans le Canton du Valais

Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée !



CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

HI : habitat individuel | HC : habitat collectif

Les conditions détaillées d'octroi des subventions doivent être consultées sur : [www.vs.ch/energie](http://www.vs.ch/energie)

## Tri de déchets

Depuis l'introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune a constaté dans ses Ecopoints les problèmes récurrents suivants:

- dans les bennes à papier, il y a beaucoup trop de déchets qui ne sont ni du carton ni du papier. On y trouve en particulier des plastiques, du Sagex, des berlingots et même des ordures. Il faut savoir que pour qu'une benne à papier puisse être recyclée, il ne faut pas y trouver plus de 5% de corps étrangers (actuellement 20%! ), sinon c'est la totalité de la benne qui doit être triée à la main ou incinérée. Pour ne pas anéantir l'effort de tri et permettre un bon recyclage du papier, il est capital de faire preuve de civisme et de respect.
- dans les conteneurs de récupération du PET se trouvent également toutes sortes de déchets en plastique. Seules les bouteilles pour boisson en PET sont admises. Pour rappel, sont formellement interdits: les bouteilles d'huile, de vinaigre, de sauce, de lait, de yaourt, de produits cosmétiques et d'entretien, les emballages et tous les autres types de plastique. La présence de ces objets en plastique interdits dans la collecte du PET ruine l'effort de tri et conduit à l'incinération à cause de ces éléments étrangers.
- dans les conteneurs d'habits et chaussures, seuls les vêtements en bon état doivent être déposés. Les tissus et souliers sales ou endommagés doivent être mis dans le sac taxé.
- la collecte des capsules à café est réservée uniquement aux capsules en aluminium. Les autres types - en plastique ou en carton -, doivent être mis dans le sac taxé.
- pour rappel, les emballages en plastique (flacons pour lessive, bouteilles d'huile, feuilles de plastique de packs de boissons, emballage d'œufs, barquettes de viande, etc.) ne sont pas repris à la déchetterie, car leur recyclage est impossible aujourd'hui.

Ces plastiques sont issus du mélange de plusieurs matières, ce qui complique leur recyclage. Par ailleurs ils sont la plupart du temps souillés. Ils doivent donc être mis dans le sac poubelle taxé.

Seuls les plastiques, sagex et autres encombrants ne pouvant pas être conditionnés dans un sac officiel de 35 litres sont admis à la déchetterie.

**L'agent de police, le garde champêtre ainsi que les employés communaux de la voirie et des travaux publics sont assermentés et peuvent dénoncer les contrevenants, qui s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à un montant maximum de CHF 10'000.-.**



## Rappel: élagages

Il est rappelé aux propriétaires que toute végétation (arbres, arbustes, haies vives, rosiers grimpants, ronces, etc.) doit être constamment affranchie de toute entrave en bordure de la voie publique. Aux croisements de routes, débouchés de chemins et tournants, toute haie vive doit être taillée périodiquement de façon à ne pas dépasser la hauteur prescrite par la loi. Les réverbères ainsi que les signaux routiers doivent rester parfaitement visibles tout au long de l'année. Les haies, les branches, les arbres et même l'herbe ne doivent pas les cacher. Les branches dépassant les limites de propriété et pouvant gêner les piétons dans l'usage du trottoir, doivent être coupées, ainsi que celles surplombant la chaussée (à une hauteur minimale de 4.50 m mesurée depuis la chaussée - art. 172 loi sur les routes). Un élagage complet de ces branches peut être exigé lorsque la sécurité de la circulation n'est plus garantie. Ces travaux d'élagage doivent être exécutés dans les plus brefs délais.

Dans l'intérêt de chacun, nous invitons la population à faire preuve de compréhension et de collaboration, ce dont nous la remercions d'ores et déjà.

Des contrôles seront effectués après le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et, le cas échéant, la commune fera exécuter ces travaux et les facturera aux contrevenants.



## Remise des mérites sportif et culturel communaux 2017



Le vendredi 9 mars dernier, les mérites sportif et culturel communaux ont été attribués dans le cadre de la traditionnelle manifestation organisée pour la circonstance à la salle de la Pontaise, en présence du Conseil communal.

En qualité de président de la commission «Sports et loisirs», Yves Gaillard, conseiller communal, a orchestré cette soirée.

Après les souhaits de bienvenue de M. Pierre-Marie Broccard, président de commune, un mérite sportif et un mérite culturel ont été remis en présence des familles et amis des lauréats.

### 10 ans... et champion valaisan

Les Tachi-waza, les Osae-komi-waza et les Shime-waza n'ont plus de secret pour lui... et comme vous le savez d'ailleurs tous... cela veut dire... les différentes techniques de projections, d'immobilisations et d'étranglements dans cet art martial qu'est le judo.

Le judo, sport maintenant pratiqué partout dans le monde, est le véritable judo du Kodokan, créé en 1882 par Jigoro Kano. Ceci est clairement établi dans l'article 1 des statuts, de la Fédération

Internationale de judo (F.I.J.). «La F.I.J. reconnaît comme «judo» celui créé par Jigoro Kano».

C'est habillé du judogi qui se compose d'une veste en tissu sashiko et d'un pantalon, généralement de couleur blanche mais qui peut également être bleu dans les compétitions, que Sasha Lamon, né en 2008, a remporté en 2017 le titre de champion valaisan individuel de judo dans la catégorie des moins de 30 kg.

Sasha Lamon a eu l'occasion, lors de cette soirée, de nous faire découvrir son sport favori tout en nous présentant quelques prises avec son entraîneur.

### Un prix littéraire...

Lauréate l'année dernière pour avoir obtenu la meilleure maturité au Lycée-collège des Creusets, **Christiane Marques** poursuit actuellement ses études universitaires.

Ecrivaine à ses heures, elle avait déjà participé en mars 2016 au Prix international des jeunes auteurs en qualité de finaliste.

En 2017, dans le cadre de ce même concours littéraire, elle a obtenu pour son texte «Alfred» le 3<sup>e</sup> prix ex-aequo dans la catégorie «langue maternelle». «Alfred» permet donc à **Christiane Marques** d'obtenir cette année le mérite culturel de la commune d'Ardon.

La lauréate a décrit le chemin qui l'a menée à l'écriture et c'est avec intérêt que l'assemblée a pu découvrir quelques pages de son texte.

Cette soirée des mérites sportif et culturel s'est terminée comme le veut la tradition par un apéritif dinatoire lors duquel l'ensemble des méritants et leurs accompagnants ont pu partager un moment de convivialité.

*Yves Gaillard*



## Carnaval des enfants d'Ardon 2019

Le Carnaval des enfants d'Ardon, en partenariat avec le Centre Scolaire Cordé, les structures d'accueil de l'enfance, l'APEA et la guggen Pekazik, a le plaisir de vous annoncer que l'édition 2019 du carnaval aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> mars. Le thème ainsi que le programme de la fête seront communiqués le 11.11.18 à 11h11. Restez connectés sur notre page Facebook: **Carnaval des enfants d'Ardon**.

Nous pouvons d'ores et déjà compter sur un nombre de personnes-bénévoles qui donnent de leur temps pour la bonne réussite de la fête, et nous les en remercions vivement.

Nous sommes toutefois encore à la recherche de bénévoles pour les postes suivants: caisses, bars, stand restauration.

Si vous disposez d'une heure ou plus le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 matin et/ou après-midi, contactez-nous par e-mail à l'adresse suivante: [carnavalardon@gmail.com](mailto:carnavalardon@gmail.com)

Et enfin, c'est avec plaisir que nous annonçons l'arrivée de deux nouveaux membres dans le Comité:

**Mesdames Maria Piorkowski et Coralie Pinto.**

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous et les remercions de leur engagement!

En vous souhaitant un bel été, nous vous adressons, chers enfants, chers parents, nos plus cordiales salutations.

Le comité du Carnaval des enfants d'Ardon:

**Coralie Pinto - Maria Piorkowski - Sarah Delaloye - Catia de Ieso Morard - Nilüfer Demir - Majlinda Kasumi**



# Du fun, du splatch, et du vivre-ensemble!

Cette année encore, l'ensemble du village s'est mobilisé pour proposer de multiples activités gratuites pour la Suisse Bouge! Cette fête du mouvement a été marquée par des rencontres amicales et sportives, des courbatures et des rires pour la population de tout âge et de toute condition physique. De plus, le challenge d'accumuler le maximum de minutes d'activités physiques et de battre Vétroz et Riddes est venu pimenter la fête. Les Ardonnais ont pu ainsi découvrir le plogging, le yoga, une escape hall, de la marche sur les hauts d'Ardon, les cours donnés sur Ardon, et plus encore.

La semaine s'est achevée par la «Lizerne Survivor» pour une revanche en terre vétrozaine. Dans cette course d'obstacles, les participants ont dû sauter par-dessus des troncs, traverser deux piscines d'eau gelée, escalader un mur en bois, une pyramide de paille, ramper dans des tuyaux tout en jouant de leur équilibre et de leur agilité. Une vingtaine de groupes ont coloré le parcours par leurs déguisements plus originaux les uns que les autres!

Nous avons le plaisir de nous déclarer **VAINQUEURS** de ce magnifique «truel» contre Vétroz et Riddes. 2'647 Ardonnais ont cumulé 401'381 minutes d'activités sportives (sans pondération). Cette édition a attiré 1'572 personnes de plus que l'année passée.

Tant d'interactions et de solidarité se sont déroulées durant cette semaine, grâce à l'implication de chaque personne, que nous ne pouvons qu'adresser à chacun un tout grand Merci!



## Art Don: Une jeunesse positive et remplie de talent



Clément et Jessamie, tous les deux 15 ans et passionnés d'art, ont réalisé avec l'aide de l'ASOA un vernissage le samedi 24 mai à la salle de la Pontaise. Leurs œuvres ont ensuite rejoint le nouvel espace culturel du bâtiment communal.

Clément a un style imaginaire. Ses dessins sont souvent basés sur la mode, la femme, la mort et les visages. Jessamie a un style plus vaste, elle aime les animaux, la nature et aussi les visages. Tous les deux utilisent des techniques différentes comme la peinture acrylique, l'aquarelle, le stylo fin et les crayons de couleurs.

Durant leur vernissage, les artistes ont su créer une atmosphère conviviale et chaleureuse. Plus de 100 personnes de tous horizons, et même d'Angleterre, sont venues pour cet événement.

Le nouvel espace culturel est désormais dédié aux expositions en tous genres, photos, peintures, sculptures, etc. Jessamie et Clément sont les premiers artistes officiels à avoir habité ce lieu avec leur art.

Le service communal félicite les artistes pour leur engagement dans ce projet au travers duquel ils ont su mobiliser leurs ressources et compétences, et qui leur a permis de vivre cette expérience enrichissante.

Merci à la Commune d'Ardon, Leemann Fruit à Leytron, Opaline, les familles et le public, qui ont permis, par leur soutien, la réalisation de ce magnifique projet.



**Jessamie**

«Si l'on devait refaire une expo ensemble, on referait. C'est trop cool de travailler pendant longtemps et après avoir un résultat»



**Clément**

«Je ne pensais pas que je serais allé au bout des choses à ce point. Normalement je ne vais jamais au bout des choses. Et cette fois, on a passé des heures à travailler. À la fin j'étais épuisé mais heureux.»

L'ASOA  
Jonas Maret, Animateur Socioculturel

## service d'entraide bénévole SOLIDARITE BENEVOLES

un maillon essentiel dans la chaîne du maintien à domicile

### MISSION PRINCIPALE

Contribuer, le plus longtemps possible, au maintien à domicile des personnes âgées, en proposant une aide à la vie quotidienne.

### PRESTATIONS

#### LIVRAISON DE REPAS :

complets et équilibrés, tenant compte (si nécessaire) de régimes spécifiques à domicile. Le prix d'un repas est de Frs 12,50.-. Il est aussi possible de commander des demi-portions à Frs 8,50.-

#### TRANSPORTS :

sanitaires (médecin, dentiste, thérapies diverses), culturels (coiffeur, visites aux proches) et/ou au foyer de jour par exemple (facturation à Frs 0,70.- le km)

### BENEFICIAIRES

Pour les adultes et les personnes âgées, malades, isolées ou en situation de handicap vivant sur les communes d'Ardon, Chamoson, Conthey et Vétroz. Les demandes peuvent être faites par les personnes elles-mêmes, la famille, les infirmières ou encore les médecins.

Les prestations sont effectuées par des bénévoles, offrant ainsi de leur temps et de la disponibilité.

### DEVENIR BENEVOLE

En fonction de ses possibilités et de ses intérêts personnels, tout un chacun peut devenir bénévole, que ce soit à un rythme préalablement établi ou pour des dépannages ponctuels. Diverses rencontres et formations sont organisées. Les frais des bénévoles durant leur mission leur sont défrayés.

#### APTITUDES :

écoute, preuve de discrétion, ouverture, disponibilité, etc.

#### CE QUE NOUS OFFRONS :

défraiement des km parcourus, prestations assurance, rencontres, sorties, formations, etc.

**Vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles ?  
Ou en découvrir davantage concernant les différentes prestations proposées ?**

La coordinatrice du secteur des Bénévoles se fera un plaisir de répondre à vos questions  
au 027 345 37 12 ou à l'adresse suivante : corine.broccard@cmsr-shc.ch.



## Flâner et se rencontrer au milieu du village est maintenant possible!



A l'intérieur d'une zone de rencontre, les piétons partagent l'espace routier avec le trafic et les automobilistes. Pareille zone convient tant aux routes d'intérêt local qu'à celles à orientation de trafic, toujours avec un objectif avéré: renforcer la sécurité, la qualité de vie et de séjour de la population.

Les zones de rencontre se multiplient partout en Suisse pour améliorer la qualité de vie et l'agrément d'un tronçon routier en localité. Elles donnent la priorité aux piétons par rapport au trafic sur l'ensemble du tronçon.

L'aménagement de la zone de rencontre, entourée par notre Eglise St-Jean, par la Fondation Valette, le Château de la Pontaise, le quartier du vieux village à l'ouest s'est achevé à la fin avril. C'est une aubaine pour les habitants de la commune de pouvoir se promener dans ce quartier en toute sécurité. Des bancs fleuris, la terrasse des établissements publics ou simplement la visite du quartier vous inciteront à la flânerie dans une ambiance tranquille. Prendre du bon temps et profiter du calme au pied du coteau viticole unique d'Ardon devient agréable.

L'idée de cet aménagement a été de redonner de la place aux piétons tout en laissant les véhicules circuler. Une phase d'expérimentation débute pour les différents usagers. Vous êtes invités, chers usagers, à rechercher la meilleure formule pour que tout le monde trouve plaisir et convivialité. Une très jolie remarque de la part d'un citoyen disait: «On se croirait dans le sud de la France avec l'enrobé de couleur».

Nous sommes convaincus que l'investissement consenti ces deux dernières années favorisera une cohabitation sans risque et une meilleure qualité de vie. Merci aux riverains pour leur compréhension lors des travaux.

Les émissions sonores des véhicules varient en fonction de la vitesse du véhicule, du rapport de vitesse engagé et de l'accélération ou décélération. Une limite de vitesse plus basse réduit donc le bruit.

Le parcage des voitures dans la zone 20 est autorisé dans les cases homologuées et marquées à cet effet.

Comment les zones 30 et 20 sont-elles signalées?

La signalisation par zone permet de réduire au maximum le nombre de signaux. Au lieu d'en prévoir un à chaque carrefour, un seul signal est mis en place à l'entrée de la zone, un autre se trouvant à la sortie, la vitesse pouvant également être marquée sur la chaussée.



Nous nous réjouissons de VOUS rencontrer bientôt dans cet espace conçu pour tous!

Jean-Louis Monnet

## Top ten de l'été 2018

Retrouvez toutes nos informations sur <http://ardon.bibliovs.ch> ou sur notre page facebook.

Dicker Joël	La disparition de Stéphanie Mailer	Polar
Derib	La patrouille	Aventure de la PGD en BD
De Vigan Delphine	Les loyautés	Roman psychologique
Bernett Sam	Johny Forever	Biographie
Brown Dan	Origine	Thriller ésotérique
Delerm Philippe	Et vous avez eu beau temps?	Comédie
D'Ormesson Jean	Et moi, je vis toujours	Promenade dans le temps
Noth Philippe	Randonnées pour grizzly	Itinéraires de randonnées en Valais
Legardinier Gilles et Pascale	Comme une ombre	Romance
Beaton M.C.	Agatha Raisin enquête	Policier



## Les décisions et informations du conseil communal

### Précipitations du 4 janvier 2018

le conseil communal a pris note avec satisfaction que les déversoirs aménagés au coteau ont rempli leur rôle et qu'aucune inondation n'a eu lieu dans le village.

### Personnel communal

le conseil communal a validé le nouveau règlement du personnel et les directives annexes.

### Certification Valais Excellence

le conseil communal a pris note qu'à la suite de l'audit du 22 janvier 2018, le système de management de la commune a été reconnu conforme aux exigences de Valais Excellence - ISO 9001 et 14001 - et la certification reconduite pour 3 ans.

### Nouveaux véhicules des travaux publics

le conseil communal a décidé d'acquérir une voiture utilitaire Transit et une camionnette avec pont basculant.

### Rapport d'activités 2017 de l'animation socioculturelle (ASOA)

le conseil communal a pris note du grand nombre de projets organisés en 2017 et du fait que 170 jeunes ont fréquenté régulièrement l'ASOA.

### Signalisation de la route de la Vallée

le conseil communal a approuvé le nouveau plan de signalisation et, sur avis d'un bureau d'ingénieur, a fixé à 18 tonnes le tonnage maximum autorisé sur cette route.

### Taxe au sac

le conseil communal a pris note de la baisse du tonnage des ordures ménagères à l'UTO de 28 % durant les 2 premiers mois de l'année.

### Gare CFF

le conseil communal a pris note que les CFF projettent d'aménager un park and ride en 2019.

### Demande de l'ETH de Zürich de mise en place d'une station de mesure sismologique aux abords de la place St-Jean

le conseil communal a répondu favorablement à cette demande.

### Exercice d'évacuation de la crèche du 19 avril 2018

le conseil communal a pris note que cet exercice n'a pas révélé de dysfonctionnement particulier.

### Zones 30 km/h

le conseil communal a décidé d'entreprendre les démarches utiles afin de mettre en zone 30 km/h les rues du village du sud de la route cantonale, à l'exception de l'av. de la Gare.

### Informatique du Centre scolaire

le conseil communal a mandaté une entreprise spécialisée afin d'assainir le réseau informatique de l'école.

### Projet de nouveau règlement de police

le conseil communal a pris note des modifications demandées par les différents services de l'Etat du Valais et a décidé de poursuivre les démarches d'homologation de ce règlement. Celui-ci devra préalablement être approuvé par l'assemblée primaire.

### Centre scolaire

le conseil communal a décidé de louer des locaux dans l'ancien bâtiment de Neuwerth Logistics en vue d'y aménager des salles de classe – logopédie et appui - durant les travaux d'agrandissement de l'école.



## Nouvel engagement

Sébastien Daven a été engagé au poste d'employé aux travaux publics dès le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Sébastien est au bénéfice d'un CFC de plâtrier peintre. Depuis de nombreuses années, il fait partie du corps des sapeurs-pompiers et a le grade de 1<sup>er</sup> lieutenant.

Sur le plan des loisirs, Sébastien est un amateur de ski. Il officie également comme juge arbitre auprès de la Fédération valaisanne d'athlétisme.

Bienvenue à lui!



## NONAGÉNAIRES



## Les 90 printemps de Madeleine Valette

Madeleine Franzé est née le 15 avril 1928 dans le hameau du Nez à Daillon. Elle est issue d'une famille nombreuse de dix enfants.

En 1941 elle quitte sa famille pour venir à Ardon au service de Madame Pauline Gaillard, pour aider au travail de la vigne et comme aide de ménage.

Le 9 septembre 1954 elle épouse M. Jacques Valette avec qui elle aura 3 enfants.

Toute sa vie sera dévouée à sa famille et aux travaux de la campagne.

Aujourd'hui, elle est toujours active avec la culture de son potager et l'entretien de sa maison.

Serge Delaloye est né le 1<sup>er</sup> mai 1928 dans la maison familiale de Germain et Sarah Delaloye-Bérard sise au pont de la Lizerne, bâtisse qui a ensuite été détruite lors de l'élargissement de la route cantonale.

Attiré très tôt par le sport, il a fait partie de la société de gymnastique et du football club. En 1943, il se retrouve parmi les premiers membres du tout nouveau ski-club en compagnie de ses amis

Oscar Schmidhausler et Jean-Joseph Delaloye, ski-club qu'il a eu le plaisir de présider de 1968 à 1978.

En 1943, il débute la formation d'employé de commerce auprès de La Mobilière, compagnie d'assurances auprès de laquelle il aura fait toute sa carrière et gravi les échelons pour terminer fondé de pouvoir, adjoint de l'agent général de Sion.

En 1946, Serge est parti 3 ans en stage linguistique à l'agence de Zoffingen. A son retour il reprend ses activités à l'agence de Sion et y obtient la maîtrise fédérale en 1951.

A Ardon il retrouve son amie d'enfance Jacqueline Papilloud qu'il épouse en 1957 et avec laquelle il s'établit dans l'immeuble de la Matze à Sion. De cette union naîtront 3 enfants.

Rapidement de retour dans son village natal puisqu'il y a construit sa villa en 1960, Serge a également officié au service de ses concitoyens en tant que teneur du cadastre de 1960 à 1974.

Retraité depuis 1990, il y a coulé des jours heureux en compagnie de son épouse jusqu'en 2002 et seul jusqu'en 2016.

Aujourd'hui vous le pouvez le trouver et lui rendre visite au foyer du Haut-de-Cry à Vétroz où sa bonne humeur est appréciée de tous. Serge vient d'y fêter ses 90 ans en présence des membres de sa famille et d'une représentante des autorités communales.



## Droit de cité - naturalisation

La commune d'Ardon organisera dès le mois de septembre 2018 des cours afin de préparer les candidats à la naturalisation suisse.

La première volée de cours est programmée les mercredis en soirée:

- 05.09.2018 Système politique suisse et fonctionnement
- 12.09.2018 Institutions politiques valaisannes, présentation du canton
- 19.09.2018 Fonctionnement et présentation de la commune
- 26.09.2018 Géographie suisse et valaisanne
- 03.10.2018 Eléments importants d'histoire suisse et valaisanne
- 10.10.2018 Us et coutumes, fêtes et religions
- 17.10.2018 Révisions

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du bureau communal.

L'inscription vaut pour l'ensemble des cours.



## Calendrier manifestations 2018

16.08.18 Tournoi populaire FC Ardon  
 17.06.18 Paroisse St-Jean d'été  
 22.06.18 Fête de la fin des écoles  
 01.08.18 Fêtes nationale  
 07.09.18 FC jass  
 08.09.18 Zottes tournois populaire  
 05.10.18 FC Jass  
 02.11.18 FC Jass

09.11.18 Nuit du conte  
 11.11.18 Loto FC Ardon  
 25.11.18 Loto Ludothèque  
 07.12.18 FC Jass  
 09.12.18 Loto Apéro Helvétia  
 15.12.18 Noël des aînés  
 16.12.18 Paroisse St-Jean d'hiver  
 21.12.18 Cécilia concert de Noël

Retrouvez le calendrier sous: [www.ardon.ch](http://www.ardon.ch)

